

DEPARTEMENT DE LA SOMME
Arrondissement d' Amiens
Canton de Molliens-Dreuil
Commune de RIENCOURT (80310)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 15/01/2014

Date de la réunion : 20/01/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille quatorze, le quinze janvier, à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués, sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gaël CAUX, Maire.

Sont présents : Gaël CAUX, MAISON Philippe, Isabelle DEBLANGY, DANTEN Jocelyne DANTEN Emmanuel, Jean-Marie RIDOUX, TRANNOY Christopher et Maryse CARON.

Absents : Florence BRIOIS et Franck CARON

Madame Isabelle DEBLANGY est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 02/ 2014

Objet : Projet éolien : Sté VSB Energies nouvelles : Autorisation de réaliser les études et à engager les démarches administratives nécessaires sur la partie Nord, Nord-Est du territoire de la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Société VSB Energies Nouvelles souhaiterait mener des études techniques et environnementales relatives à une possibilité d'implantation d'éoliennes sur la commune de Riencourt.

Considérant que ce projet conduirait à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, qui serait vendu au gestionnaire du réseau électrique ;

Considérant que la Société VSB Energies Nouvelles a présenté ce jour le contexte réglementaire du développement éolien, l'expertise d'études ayant mené au site possible d'implantation d'éoliennes ;

Considérant que la Société VSB Energies Nouvelles se propose de réaliser des études de faisabilité (observations de terrain, accès, étude du gisement éolien, études du cadastre et démarches foncières, conduite des études environnementales, et toutes démarches permettant le développement effectif d'un projet éolien sur le territoire de la commune) ;

Considérant que la Société VSB Energies Nouvelles souhaiterait continuer à étudier les caractéristiques techniques et environnementales du projet,

Considérant que ces études n'entraîneront aucun engagement financier pour la commune :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Par . 7 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 Abstention

- Autorise la Société VSB Energies Nouvelles à réaliser les études techniques et environnementales sur la partie Nord, Nord-Est du territoire de la commune,
- Autorise la Société VSB Energies Nouvelles à engager les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces études,
- Autorise la Société VSB Energies Nouvelles à engager les démarches foncières auprès des propriétaires publics ou privés concernés.

Le Maire,
Gaël CAUX.

